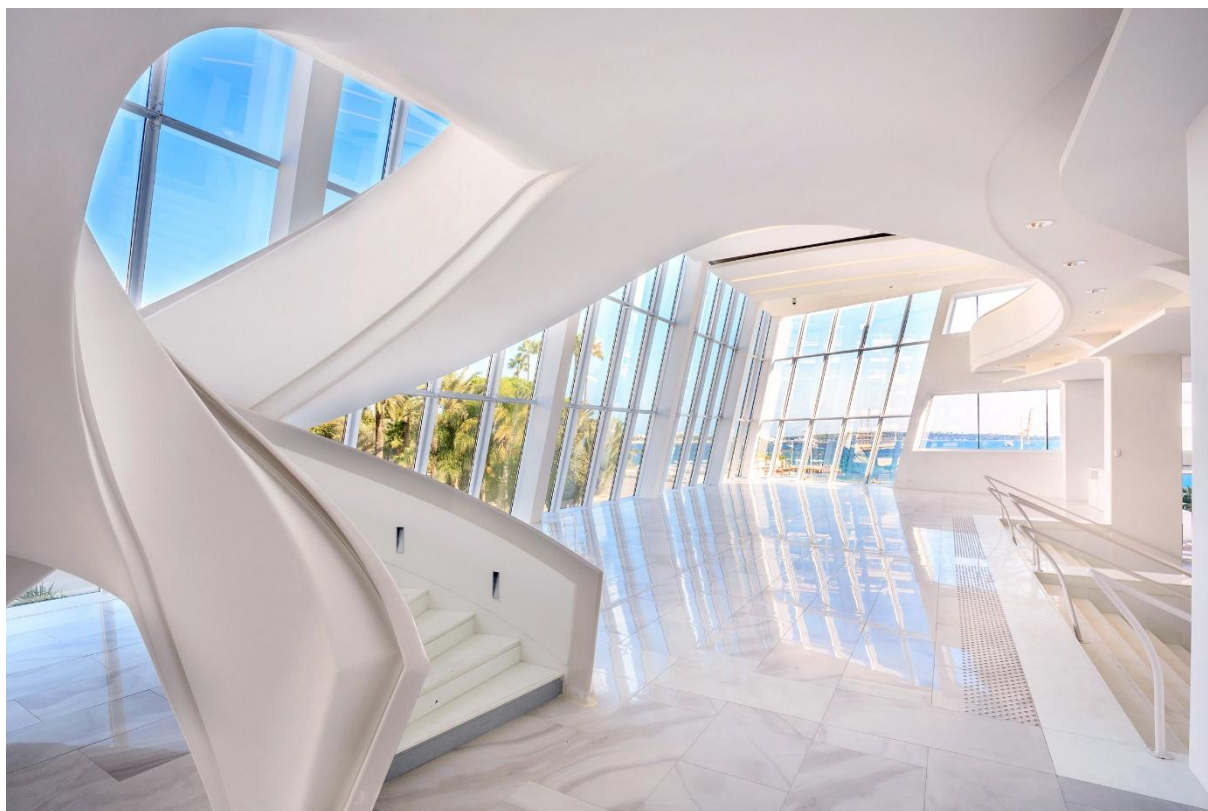




Charte *d'* **ETHIQUE**



Charte d' **ETHIQUE**

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes est géré par la SEMEC*. Son organisation s'inscrit dans une volonté de gérer cette société (SEM) avec le mode de fonctionnement d'une entreprise privée dans la gestion des affaires.

Dans le but de formaliser son engagement et d'affirmer une amélioration continue de ses performances, le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes a décidé d'engager depuis 2008 une démarche de certification QSE en s'appuyant sur les standards internationaux que sont les normes ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), OHSAS 18001 (Santé-Sécurité) et par la signature de la Charte de la diversité le 16 juin 2008.

seulement sur la mise en place d'un logiciel Enterprise Resource Planning (ERP) dédié à la gestion d'événements, mais aussi sur l'engagement permanent des salariés, une culture de l'environnement par l'organisation du tri des déchets des manifestations et une culture de la santé-sécurité au travail au travers des nombreuses formations dispensées.

Une Première Mondiale, après être devenu le Premier Centre Européen de congrès triplement certifié Qualité, Sécurité-santé, Environnement, le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes poursuit, à partir de 2012, son engagement au travers de l'ISO 26000, relatif à la Responsabilité Sociétale, confirmant ainsi son niveau d'excellence à atteindre.

En 2022, le Palais des Festivals et des Congrès se distingue par diverses certifications : ISO 9001 (Qualité), ISO 18788 (Management des opérations de Sécurité Privées), ISO 20121 (Événementiel Durable) et GBAC Star Facility (Accréditation Sanitaire).

Une raison d'être consistant à « **accueillir durablement le monde** » a été formulée afin d'affirmer la démarche d'entreprise à mission. Cette raison d'être repose sur 3 piliers : « connecter #CANNES », « prendre soin &CANNES » et « révéler @CANNES ».

**SEMEC : Société d'Economie Mixte pour les Événements Cannois*

L'entreprise a développé une culture de la qualité de service qui s'appuie, non

Pensez global

AGIR LOCAL

Sur le plan local, l'objectif est de pérenniser l'entreprise, d'améliorer la rentabilité en diminuant les coûts, de mobiliser les collaborateurs autour d'un projet commun et de donner à l'entreprise une dimension éco-citoyenne.

Sur le plan international, cela renforce la confiance de nos partenaires, accroît notre compétitivité et nous permet d'utiliser notre engagement comme un outil de communication vers de nouveaux clients puisque nous sommes le premier Centre de Congrès européen triplement certifié.

La triple certification est le fruit d'une démarche de progrès qui s'attache à adapter en permanence notre organisation aux enjeux actuels et futurs afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients, prestataires et partenaires internationaux.

Elle prend en compte les exigences économiques, sociales, sanitaires et environnementales de l'activité des salons professionnels et de l'évènementiel.

Implémenter les normes ISO constitue donc un avantage concurrentiel indéniable afin de faire face aux défis commerciaux internationaux et de générer de nouvelles opportunités de croissance.

L'attractivité de Cannes et de son Palais est incontestable. A présent, le choix de la destination et de son principal équipement de congrès devient aussi un acte écoresponsable pour nos clients.

Le Respect des

DROITS HUMAINS ET DES DROITS DE L'ENFANTS

Dans un but d'intégrité et d'éthique, considérant que le comportement de chacun ne doit en aucune façon porter atteinte à la dignité des personnes et de leur travail, le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes prône le respect de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Droits de L'Enfants et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Ainsi, nous soutenons les droits humains et les droits de l'enfants, luttons en faveur de leurs protections, et œuvrons pour l'inclusion et la dignité des personnes en situation de

handicap, dans l'ensemble de notre sphère d'influence.

Nous garantissons des conditions de travail respectueuses et exemplaires. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à la même philosophie.

De plus, nous nous engageons, à prévenir toutes les formes de discrimination, notamment envers des catégories vulnérables, comme les personnes handicapées, et à promouvoir la diversité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La Protection de

L'ENVIRONNEMENT

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes a adopté une politique de développement durable au sein de laquelle la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont une priorité. Nous avons mis en place un programme de démarches concrètes destiné à encourager et pérenniser les actions de développement durable au sein de l'établissement.

Ces actions visent à trier et valoriser les déchets (chaîne de recyclage), limiter les gaz à effet de serre (déplacement green du personnel), utiliser des écolabels et traiter les eaux usées. De plus, nous mettons tout en œuvre pour réduire et maîtriser la consommation d'eau, d'électricité et de papier. Enfin, nous achetons et utilisons, autant que possible, des produits et services écoresponsables.

Améliorer

EN CONTINU

Les conditions d'emploi et de travail & les relations professionnelles

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes garantit la sécurité et la santé de ses collaborateurs et contribue à améliorer la santé publique. Nous analysons les risques santé-sécurité au travail afin de les éliminer ou les diminuer, et nous dotons nos salariés d'équipements de protection individuelle. Nous organisons aussi des campagnes de vaccination et de dépistages, notamment la radio des poumons. De plus, notre entreprise s'engage à améliorer en continu les conditions et le contenu du dialogue social. Nous assurons à tous les collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la législation en vigueur et nous encourageons le perfectionnement et la formation de notre personnel afin de pourvoir à nos besoins actuels et futurs.

Nous déployons la bienveillance lucide comme mode de management et nous privilégions la courtoisie dans toute relation. La bienséance doit toujours être de mise.

Nos prestations de services sont exécutées et contrôlées dans le respect des personnes, des sociétés (clients, fournisseurs, partenaires, concurrents, riverains, collectivités) et de la législation. C'est pour cela que nous demandons aux collaborateurs de notre entreprise de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les opérations qu'ils réalisent sur notre site dans le cadre de leur activité professionnelle.

La confidentialité est d'une importance capitale pour la SEMEC. Il est donc primordial que toute connaissance, toute information ou tout document qui sera confié au collaborateur ou qu'il aura obtenu, soit gardé strictement confidentiel, même s'il lui paraît sans importance. Nous devons ainsi tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle.

Toute situation anormale doit être signalée à la Direction des Ressources Humaines.

Diversité & lutte contre

LA DISCRIMINATION

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes s'est engagé à favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières. En adoptant la Charte de la diversité en 2008, notre entreprise a témoigné son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à chercher, à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.

Chacun de nous doit veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, l'appartenance à une ethnie, l'appartenance à une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse.

Cela s'applique dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

Règlement général

RGPD

Conformément aux dispositions légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD » à caractère personnel et à la libre circulation des données, le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes s'engage à travers sa politique de confidentialité.

Le RGPD garantit à chacun des droits sur ses données personnelles, ainsi qu'une assurance de leur juste utilisation. Il assure 7 droits que chacun peut exercer sur ses données personnelles afin de pleinement maîtriser leur utilisation : le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'oubli, le droit à la limitation du traitement, le droit d'opposition, le droit de notification et le droit de portabilité.

Pour tout renseignement complémentaire : rgpd@palaisdesfestivals.com

La conduite éthique

DES AFFAIRES

Prévention de la corruption

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes rejette la corruption sous toutes ses formes.

La probité de chacun est essentielle pour garantir un comportement collectif exemplaire. Nos valeurs expriment cet engagement. L'intégrité vis-à-vis de l'entreprise et dans nos relations d'affaires est un devoir et se traduit par le rejet de corruption sous toutes ses formes car l'exemplarité assure la crédibilité interne et externe de nos actions. En conséquence, les employés doivent refuser toute sollicitation ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leur fonction et qui pourrait influencer leurs décisions personnelles. Pareillement, aucun employé ne doit tenter de corrompre une personne ou une entreprise avec laquelle il traite.

Les employés doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes. Tout collaborateur doit, d'une part, informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes ; et d'autre part, s'abstenir d'occuper un poste, une fonction ou de détenir un intérêt financier au sein de toute organisation qui est un concurrent, un

client, un fournisseur ou un partenaire commercial de notre entreprise dès lors que ses fonctions dans l'entreprise lui permettent d'avoir une influence sur la relation.

Ainsi, Intégrité, Loyauté et Honnêteté doivent prévaloir dans les relations professionnelles de tous les collaborateurs.

Transparence et loyauté des pratiques

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes respecte les règles de la libre concurrence et fonde ses relations commerciales sur une communication transparente, une exactitude dans les données marketing et commerciales, une logique de partenariat et une stratégie d'achat gagnant-gagnant : nous veillons à prendre en considération les intérêts de chacun, dans la clarté et le respect de termes contractuels équitables.

Le Palais des festivals et des Congrès de Cannes veille à respecter les principes fondamentaux du code de la commande publique : transparence des procédures, liberté d'accès et égalité de traitement des candidats. La mise en œuvre de ces principes repose sur des obligations de mise en concurrence et de publicité au-delà de certains seuils.

Un engagement **SOCIÉTAL LOCAL**

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes est profondément ancré et impliqué dans le tissu local, il contribue au développement humain et économique ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Il soutient les projets qui permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Il participe localement à la dynamisation de la vie événementielle et culturelle par l'organisation de concerts, pièces de théâtre et autres.

Respect des intérêts des clients **& DES PARTIES PRENANTES**

Toutes nos règles d'éthique sont importantes car elles sont au cœur de nos responsabilités individuelles et collectives. Notre croissance et notre pérennité ne peuvent se concevoir sans le respect des intérêts de nos clients et de nos parties prenantes. Nous sommes constamment attentifs aux besoins de nos clients. Nous contrôlons, évaluons et améliorons sans cesse nos processus de façon à assurer la qualité et la sécurité à chaque étape de réalisation de nos services tout en maîtrisant les impacts sur l'environnement.

Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes veille en outre à la santé et au bien-être des consommateurs. Nous sommes sensibles au confort des consommateurs qui fréquentent les différentes activités du Palais des Festivals et des Congrès, notamment en matière de respect strict de la norme HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) imposée aux traiteurs agréés et au travers de la qualité acoustique, du confort thermique et de l'aisance visuelle.

Enfin, l'entreprise définit des procédures transparentes et efficaces assurant aux clients la prise en compte de leurs réclamations et le règlement rapide et en toute bonne foi des litiges.

Accords

INTERNATIONAUX

SOUTENUS PAR LE PALAIS DES FESTIVALS ET DES CONGRES DE CANNES

Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'assemblée générale de l'organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Convention relative aux droits de l'enfant, adopté par l'assemblée générale de l'organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) adopté en juin 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies le 16 décembre 1966.

Principes Directeurs de l'O.C.D.E.

Engagements

NATIONAUX & LOCAUX

DU PALAIS DES FESTIVALS ET DES CONGRES DE CANNES

Charte de la Diversité (en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale).

France Cancer.

Associations locales : Adrien (en faveur des enfants malades de la région PACA), « J'avais faim », Parcours des femmes (Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales).

Fondation Cannes (Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) / Fond de dotations Cannes.

Puis, la mise en place du dispositif qui vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi ou rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières comme les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes reconnus travailleurs handicapés, les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité, les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique ou encore les allocataires du revenu de solidarité.

Contacts

AU PALAIS

DES FESTIVALS ET DES CONGRES DE CANNES

Bruno DESLOQUES

Directeur Général

desloques@palaisdesfestivals.com

Annabelle POINAT

Directeur des Ressources Humaines

poinat@palaisdesfestivals.com

04.92.99.31.45

Youri GOLOVKO

Directeur des Achats / Coordinateur

Sécurité Incendie

golovko@palaisdesfestivals.com

04.92.99.37.34

Marie-Pierre FILLON

Directrice Administratif & Financier

fillon@palaisdesfestivals.com

04.92.99.31.26

Régis COURVOISIER

Directeur Marketing & Communication

courvoisier@palaisdesfestivals.com

04.92.99.84.36

Sophie DUPONT

Directrice de l'Événementiel

dupont@palaisdesfestivals.com

04.92.99.33.84

Christophe SAEZ

Directeur Logistique, Infrastructure &

Surveillance

saez@palaisdesfestivals.com

04.92.99.84.72

Christophe ARNOULD

Directeur Opérations & Technique

arnould@palaisdesfestivals.com

04.92.99.84.66

Régis FAURE

Directeur Commerciale & Projets Digitaux

faure@palaisdesfestivals.com

04.92.99.84.44

Charte *d'* **ETHIQUE**